

1. Du côté des autorités : L'Assemblée Nationale a voté le 28 octobre à une majorité écrasante (>90% !!!) le **texte sur l'obligation vaccinale** sans modification substantielle. Si aucune sanction financière ou pénale n'est prévue, l'entrée en collectivité, quel qu'en soit le type (crèche, école, colonies, centres de loisirs, autres collectivités) ne sera pas autorisée pour les enfants nés à partir du 1^{er} Janvier 2018, **non à jour** des vaccinations relatives à leur âge à partir du 1^{er} Juillet 2018. **Aucune exemption ne sera autorisée sans une contre-indication médicale** qui soit reconnue dans l'AMM des différents vaccins. InfoVac rappelle que ces contre-indications sont exceptionnelles et parfaitement identifiables:

- **pour l'ensemble des vaccins :** une hypersensibilité sévère à l'un des composants (*ce qui en pratique est rarissime chez le petit enfant... et devrait être validé par des tests cutanés*)
- **pour les vaccins contenant la valence coquelucheuse :** antécédent, lors d'une administration précédente, d'une encéphalopathie d'étiologie inconnue, survenue dans les 7 jours après vaccination... (*l'occasion de rappeler qu'il s'agit d'une inscription historique, la valence coqueluche acellulaire n'augmentant aucunement le risque de complications neurologiques !*)
- **pour le ROR :** les déficits immunitaires congénitaux ou acquis (*qui ont souvent nécessité des hospitalisations et contre-indiquent parfois la collectivité*).

Santé Publique France a publié mi-octobre deux documents intéressants à lire et à diffuser : le premier souligne et explique l'importance de la protection collective ([Lien 1](#)), le second fournit des données utiles pour mieux comprendre l'action publique du ministère de la santé ([Lien 2](#)).

Il est temps de vacciner vos patients à risque contre la grippe, d'autant que dans l'hémisphère sud, l'épidémie a été plus virulente que celles observées depuis de nombreuses années. Une souche H3N2 a frappé durement les personnes âgées de plus de 80 ans, une souche B (incluse uniquement dans les tétravalents) les enfants d'âge scolaire, et la souche H1N1 pandémique les enfants de moins de 5 ans. Il y avait pourtant une bonne concordance entre les vaccins et les souches en circulation. Ceci peut faire craindre une épidémie importante dans l'hémisphère nord... même si les experts ont appris à être prudents dans leurs prévisions sur les épidémies grippales. Toutes les questions que vous vous posez sur la vaccination grippale ont des réponses en cliquant sur le [Lien 3](#).

Le vaccin vivant nasal ne sera toujours pas disponible en France cette année.

2. Pour votre information : Pour soutenir et accompagner l'obligation vaccinale, InfoVac a refondé son site et y insère des documents sur les maladies et les vaccins destinés aux professionnels et aux parents : Diphtérie ([Lien 4](#)), Tétanos ([Lien 5](#)), Poliomyélite ([Lien 6](#)), Hexavalents ([Lien 7](#)). **InfoVac vous propose également une affiche pour votre salle d'attente, témoignant de votre soutien à l'obligation vaccinale** ([Lien 8](#)).

Décidemment les « scientifiques » servant de « références aux anti-vaccinaux » ont des ennuis avec les journaux scientifiques qui avaient publié leurs recherches. Après Wakefield (le père de la polémique sur autisme et ROR) dont l'article avait été retiré du Lancet pour falsification des résultats, voici qu'un cas similaire est mis à jour : des chercheurs de l'Université de Colombie-Britannique, dont Chris Shaw et Lucija Tomljenovic, **ont été conduits à retirer** du *Journal of Inorganic Biochemistry* leur article qui suggérait un lien entre l'aluminium des vaccins et l'autisme chez les souris... Motif : les données ont été délibérément manipulées avant publication et sont maintenant introuvables. Etonnant ???

3. Du côté des produits : Des ruptures et des difficultés d'approvisionnement diverses persistent. En cliquant sur le [lien 9](#) ou en allant sur le site [Infovac.fr](http://www.infovac.fr), vous aurez une vision de la situation au jour le jour.

4. En réponse à vos questions. Je vois un enfant de 24 mois présentant une polykystose hépatorenale. Ses vaccins classiques sont à jour. Faut-il lui faire d'autres vaccins ? Oui !!! Car il a malheureusement un risque d'insuffisance rénale et/ou hépatique nécessitant une greffe. Comme pour tous les patients dont la maladie chronique risque de s'aggraver, il faut élargir sa protection, tant que son immunité est normale, en le vaccinant contre la varicelle, l'hépatite A et les méningocoques.

Plusieurs mouvements anti-vaccinaux mettent en exergue le fait que le vaccin ROR a été interdit au Japon en raison de nombreux effets secondaires. Est-ce vrai ? Oui !!! En partie seulement. Il y a eu au Japon des effets secondaires (méningites lymphocytaires bénignes, convulsions fébriles) du vaccin ROR japonais, liés à la souche vaccinale oreillons Urabe - et c'est ce vaccin trivalent qui a été retiré. Ils utilisent depuis un vaccin combiné bivalent rougeole-rubéole sans vaccination ourlienne (site OMS). Cette vaccination y reste optionnelle et a pour conséquence une incidence notable de la maladie. Depuis 1994 (23 ans maintenant !) en France, comme dans l'ensemble des pays occidentaux, les vaccins ROR disponibles (MMR Vax Pro® et Priorix®) contiennent une souche ourlienne différente (Jerry-Lynn) qui ne provoque pas ce type d'effets secondaires.

Robert Cohen, Véronique Dufour, Pierre Bégué, François Vie le Sage, Georges Thibault, Pierre Bakhache, Marie-Aliette Dommergues, Joël Gaudelus, Nicole Guérin, Hervé Haas, Isabelle Hau, Odile Launay, Didier Pinquier, Olivier Romain, Catherine Weil-Olivier, Claire-Anne Siegrist.